

Commission Locale d'Information de Cadarache

ÉDITO



Roger Pizot

Maire de Saint-Paul-lez-Durance
Président de la Cli de Cadarache

L'accident de Fukushima rend nécessaire des évaluations complémentaires de sûreté pour toutes les installations nucléaires. C'est l'ASN qui est chargée de leur mise en œuvre et de rendre compte des résultats. La plus grande transparence doit présider à ces évaluations. La confiance du public est à ce prix.

L'ASN avait aussi proposé que des observateurs de la Cli participent à ces inspections. EDF l'a accepté pour les centrales nucléaires, mais le CEA le refuse pour ses centres de recherche. Après les réels progrès accomplis depuis plusieurs années par le CEA Cadarache dans la transparence et l'information du public, la Cli déplore cette position qui marque un recul certain.

Pizot

MANOSQUE AU RENDEZ-VOUS DE LA TRANSPARENCE



© cli

Une soixantaine de personnes a assisté le 28 septembre 2011 à la réunion de la Cli

Un public nombreux et attentif a assisté le 28 septembre 2011 à la réunion publique de la Cli. Cette année, la Cli avait choisi Manosque, l'agglomération la plus proche de Cadarache pour tenir sa désormais traditionnelle réunion publique de présentation du rapport annuel Transparence et Sécurité Nucléaire du CEA Cadarache. Ce rapport est une obligation pour tout exploitant nucléaire depuis la loi TSN de 2006. C'est dans la salle des Tilleuls mise à disposition par la Ville de Manosque que pendant près de trois heures Maurice Mazière, Directeur du CEA Cadarache, Gilles Perrier, Directeur d'AREVA NC et leurs collaborateurs ont présenté le rapport aux membres de la Cli et au public et ont répondu à leurs questions. Gérard Guieu a exposé l'avis du CHSCT du CEA Cadarache sur le rapport.

Les membres de la commission d'information (Ci) auprès de l'installation nucléaire de base secrète (INBS) de Cadarache participaient également à la réunion et Thierry Paya d'AREVA TA, l'exploitant opérationnel de l'INBS, s'est livré au même exercice. (Suite page 2)

“ La Cli a tenu sa réunion publique à Manosque pour permettre à un public plus nombreux d'y assister ”

ACTUALITÉS

MANOSQUE AU RENDEZ-VOUS DE LA TRANSPARENCE (suite de la page 1)



A la tribune, de droite à gauche : Bernard Jeanmet-Peralta, Maire de Manosque, Stéphane Menu, animateur de la réunion, Roger Pizot, Président de la Cli et de la Ci, Mikaël Doré, Sous-préfet de Forcalquier, Roland Aubert, Vice-président du Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, et Guy Albert, Vice-président de la Cli

Laurent Roy, délégué territorial de l'Autorité de sûreté nucléaire, accompagné de Pierre Perdiguier, chef de la division de Marseille de l'ASN, et Alain-Jacques Girard, représentant de l'Autorité de sûreté nucléaire de défense ont présenté le bilan du contrôle des installations de Cadarache. Ils ont également donné des précisions sur les examens complémentaires de sûreté, rendus obligatoires à la suite de l'accident de Fukushima. Les premiers résultats seront connus à la fin de l'année 2011. A l'invitation

de Stéphane Menu, le journaliste qui animait la réunion, tous ceux qui le souhaitaient ont pu s'exprimer. Certains l'ont fait avec une certaine véhémence, regrettant notamment que le temps réservé au débat soit trop court. Le développement de la sous-traitance et son impact sur la sûreté, les leçons à tirer de l'accident de Fukushima et le crédit à accorder aux informations communiquées par les exploitants ont été notamment débattus. Le procès-verbal de la réunion est consultable sur www.cli-cadarache.fr.

Incident de l'ATPu : poursuites engagées contre le CEA

Le Procureur de la République d'Aix-en-Provence a décidé d'engager des poursuites contre le CEA à la suite du procès-verbal dressé en octobre 2009 par l'ASN pour non-déclaration d'incident. Le CEA avait alors tardé à lui déclarer la découverte en juin 2009 d'une masse résiduelle excédentaire de plutonium dans l'installation ATPu en cours de démantèlement. L'audience est prévue le 25 janvier 2012 devant le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence.

Le bilan du démantèlement des installations AREVA NC de Cadarache (ATPu et LPC) au 31 août 2011 était le suivant :

- 237 équipements démantelés ;
- 225 équipements restant à démanteler ;
- 3,4 kg de plutonium récupérés

Inspection post-Fukushima : le CEA refuse les observateurs de la Cli

La Cli a appris avec surprise le refus opposé par le CEA à la proposition de l'ASN de permettre à des observateurs de la commission d'assister aux inspections sur les évaluations complémentaires de sûreté programmées à la suite de l'accident de Fukushima (voir CLIC info n°36, p.6). La Cli s'était réjouie de cette volonté de transparence qui, de plus, répondait à une demande qu'elle exprime depuis plusieurs années. Une telle participation restait cependant conditionnée à l'accord de

“ La Cli, persona non grata aux inspections post-Fukushima à Cadarache ”

l'exploitant. Si pour ce qui concerne les centrales nucléaires, EDF a accepté de jouer le jeu, le CEA et AREVA l'ont refusé pour leurs installations.

Selon le CEA, les inspections font l'objet d'un encadrement précis dont la loi TSN* fixe les conditions eu égard aux pouvoirs attribués

aux inspecteurs de la sûreté nucléaire. Ceux-ci sont astreints au secret professionnel, habilités et assermentés, et peuvent notamment dresser un procès-verbal au cours de l'inspection pour infraction aux dispositions régissant les installations. Il en résulte, selon le CEA, qu'aucun tiers, quelle que soit sa qualité, ne peut assister à ces inspections. Le CEA, pour répondre au souci d'information de la Cli et assurer la transparence de ses activités nucléaires, propose un échange sur les conclusions des inspections en présence des inspecteurs. Cette proposition ne satisfait pas la Cli. L'ANCCLI – l'association nationale des Cli – a saisi de ce refus le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire (HCTISN).

La Cli s'étonne de la position du CEA, établissement national placé sous la tutelle directe de l'Etat, dans le contexte actuel de l'après-Fukushima où le public souhaite plus que jamais une transparence renforcée. C'est le prix de la confiance et le CEA doit accepter de le payer. Le sujet sera certainement débattu à l'occasion de la conférence nationale des Cli qui se tiendra le 14 décembre prochain à Paris sur le thème de la sûreté des installations nucléaires françaises après Fukushima.

* Loi Transparence et Sécurité Nucléaire de 2006

IMPACT DE CADARACHE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES PERSONNES EN 2010 : LE BILAN DES EXPLOITANTS



Le Rapport annuel Transparence et Sécurité Nucléaire publié par le CEA est la principale source d'information sur l'impact de Cadarache sur l'environnement et les personnes.

Ce dossier présente le bilan de l'impact sur l'environnement et les personnes de l'ensemble des installations de Cadarache, d'après les informations communiquées par les exploitants.

Soixante-cinq installations présentant un risque pour l'environnement et les personnes sont exploitées sur le site de Cadarache, dont 19 installations nucléaires de base (INB) et 46 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- 16 INB civiles exploitées par le CEA ;
- 2 INB civiles exploitées par AREVA NC ;
- 1 INB secrète pour la défense exploitée par le CEA, comprenant 5 installations différentes ;
- 39 ICPE exploitées par le CEA ;
- 7 ICPE exploitées par l'IRSN.

Toutes les données présentées se trouvent dans les rapports établis par les exploitants et communiqués à la Cli

en application de la loi Transparence et Sécurité Nucléaire de 2006.

Ces rapports sont consultables sur les sites Internet de la Cli (www.cli-cadarache.fr) et du CEA Cadarache (www-cad.cea.fr).

Cette année, pour la première fois, le rapport relatif à l'installation nucléaire de base secrète INBS-PN est mis en ligne par le CEA. La Cli se félicite de ce progrès.



L'unique émissaire de rejets des effluents liquides du CEA Cadarache dans la Durance

DES REJETS RADIOACTIFS TRÈS INFÉRIEURS AUX LIMITES AUTORISÉES

En 2010, les **rejets radioactifs gazeux** dans l'atmosphère de l'ensemble des installations mesurés à la sortie des cheminées ont été les suivants :

	Rejets cumulés (GBq)	% de l'autorisation de rejet	Évolution 2009/2010
Tritium	39,6	0,4 %	↘
Carbone 14	2,57	2,4 %	↘
Gaz rares	7 500	10,9 %	↘
Iodes radioactifs	0,001825	0,4 %	↘
Émetteurs bêta-gamma	0,001204	1,3 %	↗
Émetteurs alpha	0,0000739	4,4 %	↗

Les **rejets radioactifs liquides** en Durance pour l'ensemble des installations, ont été les suivants :

	Rejets cumulés (GBq)	% de l'autorisation de rejet	Évolution 2009/2010
Tritium	23,64	2,36 %	↗
Carbone 14	0,0083	1,66 %	↗
Émetteurs bêta-gamma	0,18	12,2 %	↘
Émetteurs alpha	0,000208	0,16 %	→

Que ce soit pour les rejets gazeux ou pour les rejets liquides, ces valeurs sont globalement très largement inférieures aux limites des autorisations.

L'impact des rejets des installations de Cadarache sur l'environnement et les personnes demeure très faible.

Ainsi, l'impact dosimétrique sur l'homme mesuré par le CEA est de 0,0019 mSv par an pour un adulte vivant à Saint-Paul-lez-Durance, la commune la plus proche de Cadarache. Cette dose résulte principalement de l'exposition externe aux rejets atmosphériques de gaz rares. En légère augmentation par rapport à 2009, cette valeur reste très inférieure à la limite autorisée pour le public (1 mSv par an) et à l'impact de la radioactivité naturelle moyenne en France (2,4 mSv par an environ).

“ L'impact sur l'environnement et les personnes des rejets radioactifs du CEA Cadarache est négligeable ”

Pour ce qui concerne la surveillance de l'environnement, les mesures réalisées par le CEA – plusieurs milliers de mesures dans l'atmosphère, le milieu aquatique et le milieu terrestre – font apparaître des valeurs souvent inférieures aux limites de détection des appareils et dans tous les cas très inférieures aux limites fixées par les normes européennes. Cependant, comme les années précédentes, un marquage de tritium (75 Bq/l en 2010) résultant d'une pollution historique, est toujours mesuré dans les eaux souterraines sous l'installation INB 56 d'entreposage de déchets radioactifs. Cette valeur reste faible si on l'a compare à la limite de potabilité de l'eau, fixée par l'OMS à 10 000 Bq/l.

DES REJETS CHIMIQUES sans impact sur l'environnement

Les rejets chimiques, sous forme gazeuse ou liquide, ont été inférieurs aux limites des autorisations. Cependant, pour les rejets liquides en Durance et comme l'année dernière, des difficultés rencontrées dans le séchage des boues sanitaires de la station d'épuration ont provoqué quelques dépassements des seuils journaliers autorisés. Cela a concerné les matières en suspension, la demande biologique en oxygène, le phosphore et l'azote. Pour y remédier, une nouvelle installation de séchage est en cours de construction.

Selon les conclusions du laboratoire SGS MULTILAB agréé par le ministre de l'Environnement, « Nous pouvons constater qu'au vu de l'ensemble de [l']étude et des paramètres étudiés, le rejet des installations du CEA n'a pas d'impact sur le milieu récepteur, la Durance ».

“ Les rejets chimiques du CEA Cadarache ont été inférieurs aux limites autorisées ”

DÉCHETS RADIOACTIFS : vers une amélioration des conditions d'entreposage

Les déchets radioactifs sont classés en plusieurs catégories :

TFA : déchets très faiblement radioactifs

FA : déchets faiblement radioactifs

FMA-VC : déchets faiblement et moyennement radioactifs à vie courte (période radioactive inférieure à 30 ans) ;

FA-VL : déchets faiblement radioactifs à vie longue ;

MA-VL : déchets moyennement radioactifs à vie longue ;

HA : déchets hautement radioactifs.

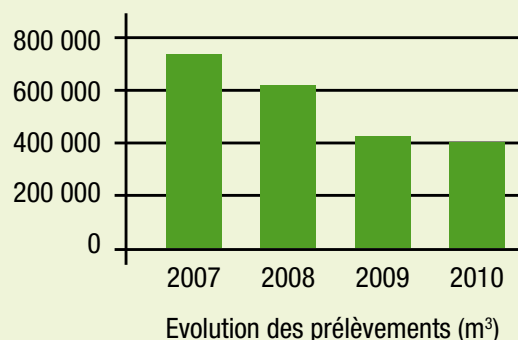
Aucun déchet HA n'est entreposé à Cadarache.

“ L'amélioration des conditions d'entreposage de certains déchets radioactifs se poursuit ”

Pour les autres catégories, les déchets sont entreposés en attente d'évacuation vers des centres de stockage définitif. Le volume total des déchets est d'environ 30 000 m³, dont environ 60 % de déchets TFA et 40 % de déchets MA VL. Pour l'entreposage des déchets MA VL, l'installation Cedra, l'installation

LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU dans l'environnement

Le CEA Cadarache prélève dans le canal EDF l'eau nécessaire au fonctionnement de ses installations. En 2010, ce prélèvement s'est élevé à 420 000 m³, et représente environ 10 % de l'autorisation de prélèvement. Par rapport aux années précédentes, ces prélèvements sont en diminution.



Les déchets MA VL doivent progressivement rejoindre Cedra, nouvelle installation d'entreposage dimensionnée au risque sismique

dimensionnée au risque sismique, a été mise en service en 2006. Cependant, la plus grosse partie – 80 % des déchets – est actuellement entreposée dans une installation vieillissante, l'INB 56, qui doit être progressivement vidée. Rappelons que certains de ces déchets sont enfouis dans des tranchées dans des conditions peu satisfaisantes et leur reprise est un chantier difficile qui exigera de nombreuses années. Il est signalé que les déchets plutonifères et combustibles irradiés entreposés dans l'installation Pégase-Cascad sont en cours de reconditionnement en vue de leur évacuation progressive.

42 INCIDENTS ONT ÉTÉ DÉCLARÉS PAR LE CEA EN 2010

L'échelle INES

7	ACCIDENT MAJEUR
6	ACCIDENT GRAVE
5	ACCIDENT
4	ACCIDENT
3	INCIDENT GRAVE
2	INCIDENT
1	ANOMALIE
0	ECART

L'échelle INES permet de classer selon leur gravité sur une échelle comprenant 7 niveaux tous les incidents qui impactent la sûreté ou la radioprotection. L'accident de Fukushima a ainsi été classé au niveau 7. Ce classement ne s'applique cependant ni aux incidents qui concernent l'environnement, ni aux ICPE.

Tout évènement significatif survenant dans les installations pouvant avoir un impact sur la sûreté ou la radioprotection doit aussitôt être déclaré aux autorités de contrôle par l'exploitant. La Cli reçoit pour information les déclarations qui concernent les installations nucléaires civiles ou à l'occasion des transports de matières radioactives. Elles sont examinées dans le cadre de la Commission Environnement de la Cli en présence des représentants du CEA et de l'ASN.

Pour l'année 2010, le CEA a déclaré 42 incidents. Aucun d'entre eux n'a eu de conséquence pour l'environnement et les personnes. A partir du niveau 1 de l'échelle INES, le public est informé par un communiqué de presse de l'exploitant et par un avis de l'ASN publié sur son site Internet. La Cli en rend compte dans le CLIC info et sur son site Internet.

“ Aucun des incidents survenus en 2010 n'a eu de conséquence pour l'environnement et les personnes ”

La Commission Environnement de la Cli examine tous les évènements significatifs quelle que soit leur gravité



Incidents	Non classé*	Niveau 0	Niveau 1	Total	Évolution 2009/2010
Installations nucléaires civiles (INB)	1	22	5	28	↘
Installation nucléaire secrète (INBS)		11	3	14	↗
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	5*				→
Total	6	33	8	42	↘
Évolution 2009/2010	↘	↗	↘	↘	

* les incidents qui concernent l'environnement et les ICPE ne font pas l'objet d'un classement INES

Contrôle renforcé sur la prévention du risque de criticité à Cadarache L'ASN ne relève pas de lacune majeure mais reste vigilante

Du 11 au 13 juillet 2011, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a mené neuf inspections à Cadarache sur le thème de la prévention du risque de criticité. Huit installations ont été passées en revue : les réacteurs expérimentaux Phébus et Masurca, le laboratoire LPC en cours de démantèlement, les installations d'entreposage MCMF, Cedra et Pégase, le laboratoire Leca-Star et la station de traitement des effluents et des déchets

du centre. L'atelier ATPu en cours de démantèlement et les réacteurs Eole-Minerve avaient déjà été inspectés sur ce thème au début de l'année 2011. En outre, un exercice inopiné d'évacuation a été effectué sur l'installation LPC. Si l'ASN considère que la maîtrise du risque de criticité par l'exploitant ne présente pas de lacune majeure, les inspecteurs ont cependant fait quelques constats d'écart notables. L'ASN veillera à ce que

les efforts de l'exploitant s'inscrivent dans la durée, notamment dans le cadre du plan d'actions « criticité » mis en place cette année par le CEA. Elle apportera également une attention particulière aux suites qui seront données par l'exploitant aux demandes d'actions correctives formulées à l'issue des inspections. Les lettres de suite de ces inspections sont consultables sur www.asn.fr.

LA CLI DE CADARACHE CONSULTÉE SUR ITER

La Cli de Cadarache a été consultée le 24 mai 2011 par le préfet sur la demande d'autorisation de création de l'installation nucléaire Iter. Cette demande déposée auprès des autorités françaises par l'organisation internationale Iter Organization a été soumise à enquête publique du 15 juin au 4 août 2011 en application de la loi française.

La Cli a décidé de ne pas rendre d'avis, considérant d'une part que la Cli Iter, dont la composition est très proche de celle de la Cli de Cadarache était consultée sur le même dossier, d'autre part qu'elle ne disposait pas du temps suffisant pour procéder dans les délais à une étude sérieuse du dossier, compte tenu de sa taille – plus de 3000 pages – et de sa technicité.

L'avis de la Cli Iter, rendu au préfet le 28 juillet 2011, présente 34 observations et recommandations. Cet avis est publié sur Internet (www.cli-cadarache) et sera présenté dans le prochain n° de La lettre de la Cli Iter.

“ La Cli de Cadarache a refusé de rendre un avis sur Iter ”



La demande de création de l'installation nucléaire de base Iter a été soumise à enquête publique du 15 juin au 4 août 2011

AGENDA DE LA CLI

→ **Le 19 octobre**, le Bureau de la Cli choisira le laboratoire chargé des analyses de radioactivité dans les sédiments de la Durance.

Le même jour, la Commission Environnement examinera les derniers événements significatifs déclarés par le CEA Cadarache. Elle prendra aussi connaissance des derniers résultats des études de l'IRSN sur l'effet de faibles doses de radioactivité. L'ASN rendra compte de ses inspections sur le thème de la criticité (*voir article ci-dessus*).

→ **Le 30 novembre**, le Conseil d'administration et l'Assemblée générale de la Cli se réuniront au château de Cadarache pour approuver le programme d'activité et le budget prévisionnel 2012.

→ **Le 14 décembre**, se tiendra la conférence nationale des Cli organisée par l'ASN et l'ANCCLI. Elle portera cette année sur la sûreté des installations nucléaires françaises au regard de l'accident de Fukushima.

BULLETIN D'ABONNEMENT GRATUIT AU CLIC INFO

À adresser à
Cli de Cadarache
Espace du Pays d'Aix
8, rue du Château de l'Horloge
13090 Aix-en-Provence
contact@cli-cadarache.fr
fax : 04 42 380 287

Nom : Prénom : Tél. :

Souhaite recevoir le CLIC info :

par courrier postal à l'adresse suivante :

Code postal : Ville :

par courriel à l'adresse électronique suivante : @

Date et signature :



ENTRETIEN

Brigitte Dailcroix,
représentante de l'UFC Que Choisir

Vous êtes membre de la Cli depuis 2006. Avez-vous perçu depuis votre arrivée une évolution dans la transparence de l'activité de Cadarache ?

Brigitte Dailcroix : La loi TSN (Transparence et Sécurité Nucléaire) de 2006 a vraiment amélioré la transparence. Maintenant, le CEA a l'obligation de communiquer à la Cli des informations précises. Ainsi par exemple, tous les incidents sont examinés en Commission Environnement de la Cli où les discussions avec les représentants des exploitants sont parfois âpres. Moi-même, quand cela me semble nécessaire, je n'hésite pas à exiger des explications supplémentaires. Si je suis particulièrement opiniâtre, c'est parce que les questions qui concernent la sécurité des personnes et du site en général doivent recevoir des réponses satisfaisantes. Il serait également souhaitable que l'on puisse revenir sur les incidents du passé pour s'assurer que les mesures correctives ont bien été prises et ont été efficaces. La Cli pourrait ainsi assurer un meilleur suivi des incidents.

L'information communiquée à la Cli par les exploitants ou les autorités chargées du contrôle vous paraît-elle satisfaisante ?

Brigitte Dailcroix : Cette information est à la fois très abondante et souvent très technique. L'analyser demande énormément de temps. Or, tous les membres de la Cli sont des bénévoles qui ont souvent d'autres activités, et peu ont des connaissances scientifiques et techniques dans le domaine du nucléaire. Aussi, pour les membres des Cli, comme pour le grand public, il serait vraiment nécessaire que les informations soient à la fois plus synthétiques et plus abordables.

Même certains membres de la Cli parmi les plus anciens et les plus familiers de Cadarache soulignent la difficulté pour eux de comprendre les rapports qui nous sont communiqués. D'une manière générale, un réel effort de vulgarisation doit être fait par tous les acteurs – exploitant, autorité de sûreté, organismes d'expertise – pour rendre l'information plus abordable au grand public.

Vous représentez l'une des principales associations de défense des consommateurs en France. Sur quels points votre vigilance s'exerce-t-elle prioritairement au sein de la Cli ?

Brigitte Dailcroix : L'UFC n'est pas focalisée sur des problématiques liées seulement à la consommation. Elle a aussi des agréments Environnement et Santé, et elle est très vigilante sur les questions d'environnement et de santé pour lesquelles elle a mis en place des groupes de travail au niveau national. Elle représente ainsi les usagers dans de nombreuses instances de concertation mises en place par la loi. A l'UFC, nous sommes extrêmement vigilants au strict respect de la loi. Au sein de la Cli, je suis moi-même très pointilleuse sur le respect de la loi TSN. L'information est due à tout citoyen qui a le droit de savoir ce qui se passe à côté de chez lui, si les règles sont bien respectées, si sa sécurité est bien prise en compte. Nous pouvons être aussi un relais efficace pour les questions du public. A l'UFC, le CLIC info est à la disposition de tous dans notre salle d'attente. Nos adhérents savent ainsi que quelqu'un de l'UFC les représente au sein de la Cli et se soucie des problématiques de santé et de risques liées au nucléaire.



©François Lefebvre

L'UFC n'est pas une association de militants pro ou anti-nucléaires. C'est une association généraliste qui s'occupe aussi des déchets, de la chimie, des pesticides, etc. En cohérence avec le ressenti de la population, elle peut ainsi toucher un public moins militant et moins mobilisé que celui des associations anti-nucléaires. Elle se place au niveau de la population générale qui voit bien qu'on ne pourra pas d'un claquement de doigt supprimer le nucléaire. Puisqu'il est là et qu'on doit faire avec, que ce soit dans le maximum de sécurité pour éviter chez nous les accidents type Fukushima.

Cet accident de Fukushima a-t-il fait évoluer votre perception du nucléaire ?

Brigitte Dailcroix : L'UFC a activé au niveau national une commission, comprenant ses propres experts, qui donnera des réponses aux questions posées par ses adhérents concernant cet accident. Les représentants de l'UFC au sein des commissions environnementales des associations locales partout en France sont tous dans l'attente de ce qui va sortir de ses travaux. Il n'est pas impossible qu'elle prenne ainsi position sur les examens complémentaires de sûreté des installations nucléaires en cours imposés en France à tous les exploitants. Qu'elle identifie en tout cas des axes d'amélioration.

CLIC info n°37 Édité par la Cli de Cadarache

Directeur de publication : le président de la Cli
Comité de rédaction : la Commission Communication de la Cli

Cli de Cadarache
8, rue du Château de l'Horloge
13090 Aix-en-Provence
Tél. 04 42 12 40 64 - Fax 04 42 38 02 87
contact@cli-cadarache.fr
www.cli-cadarache.fr

Conception, réalisation, impression :
MAYA press - www.mayapress.net
ISSN 1955-1665

